



6 Rue Major Gheorghe Sontu, 2ème étage, 1^{er} Arrondissement,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

NEWSLETTER

LE BUT DE LA NEWSLETTER
BBNA EST DE PRÉSENTER
DES MODIFICATIONS
LÉGISLATIVES RÉCENTES
QUI POURRAIENT AVOIR UN
IMPACT DANS VOTRE
ACTIVITE PROFESIONELLE
PRESENTE OU FUTURE SUR
LE TERRITOIRE ROUMAIN.

CETTE LETTRE
D'INFORMATION NE
RÉPRESENTER PAS UN AVIS
JURIDIQUE.

NOUS VOUS
RECOMMANDONS DE NOUS
SOLICITER UN AVIS
JURIDIQUE
PROFESSIONNEL AVANT
TOUTE PRISE DE DÉCISIONS
AYANT A LA BASE LES
INFORMATIONS QUE NOUS
VOUS FOURNIR PAR CE
BIAIS.

RESUMÉ

**L'ORDONNANCE D'URGENCE DU GOUVERNEMENT NO.
110/2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN
DES PME - IMM INVEST ROMANIA _____ 2**

**LA DÉCISION GOUVERNEMENTALE NO. 905/2017
CONCERNANT LE REGISTRE GÉNÉRAL DE
SALARIÉS _____ 3**

DECEMBRE 2017



6 Rue Major Gheorghe Sontu, 2ème étage, 1^{er} Arrondissement,
Bucarest, Roumanie

Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

L'ORDONNANCE D'URGENCE DU GOUVERNEMENT NO. 110/2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN DES PME - IMM INVEST ROMANIA

Mercredi, le 27 décembre 2017, l'Ordonnance d'Urgence Gouvernementale No. 110/2017 sur le programme de soutenir des PME - IMM Investit Romania, a été publiée dans le Journal Officiel de Roumanie no. 1029/27.12.2017.

Il s'agit d'un programme pluriannuel d'encouragement et stimulation de développement des PME.

Le programme concerne l'octroi de garanti d'état pour les crédits bancaires. Les garantis sont de plus sortes, tant pour les PME qui ont l'intention de constitution/développement des centres de loisirs, tant pour tous sortes de PME, y inclus de type start-up, pour lesquelles l'obstacle principal est l'absence de financement.

Le Programme IMM Invest accorde de garanties de :

1. 80 % de la valeur du financement, exclusive l'intérêt, des commissions et des frais bancaires du crédit garanti pour les projets de développement/établissement de centres de loisirs. La valeur maximale du financement garanti par l'état pour ces gènes de projets peut être jusqu'à 1.25 millions de RON (environ 271.739 Euros).

2. 50 % de la valeur du financement, exclusivement les commissions et les frais bancaires concernant le crédit garanti pour autres projets que ceux de développement/établissement de centres de loisirs, se peuvent accorder des garanties d'état pour des crédits d'investissements et/ou crédit/crédits des lignes pour fonds de roulement contractés par PME, par le Ministère des Finances.

Un seul bénéficiaire peut obtenir des garanties d'état en valeur jusqu'à 10 millions RON (environ 2.173.913 Euros).

La valeur maximale de chaque financement accordé à un bénéficiaire ne peut pas excéder 5 Million RON (environ 1.086.956 Euros) pour crédit/crédit des lignes pour le financement de fond de roulement, respectivement 10 millions RON (environ 2.173.913 Euros) pour les investissements.



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2ème étage, 1^{er} Arrondissement,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

La période de financement peut être de 120 mois, dans le cas de crédit d'investissement, et 24 mois dans le cas de crédits/ lignes des crédits pour le financement de fonds de roulement. La période pour le crédit de ligne peut être prolongée jusqu'à 24 mois.

DÉCISION GOUVERNEMENTALE NO. 905/2017 CONCERNANT LE REGISTRE GÉNÉRAL DE SALARIÉS

La Décision Gouvernementale no. 905/2017 concernant le Registre Général de Salariés («REVISAL» - qui est fait pour l'enregistrement informatique des informations en ce qui concerne les relations du travail), a été publiée dans le Journal Officiel de la Roumanie no. 1005/19.12.2017, Vendredi, le 19 Décembre 2017.

La Décision change la méthodologie pour l'établissement du registre et établie de quelle manière remplir et soumettre aux autorités d'enregistrement les informations exigées concernant le rapport juridique du travail.

La Décision abroge la Décision Gouvernementale no. 500/2011.

Les nouveautés principales apportées par la Décision no. 905/2017:

- (i) la modification de la structure du REVISAL ;
- (ii) les nouveaux enseignements qui doivent être enregistrées dans le registre ;
- (iii) certains délais dans lesquels les enseignements doivent être transmis au REVISAL.

L'enregistrement de tous les modifications concernant le REVISAL ont été centralisé dans une sole plateforme tant pour les entités privées, tant pour les institutions publiques et les autorités.

Les employeurs devront envoyer avant le 31 mars 2018 tout changement concernant le salaire de base mensuel brut, des indemnités, des bonus et d'autres avantages qui sont survenues depuis la date d'entrée en vigueur de la Décision et jusqu'au 31 mars 2018.

L'enseignement concernant la période et les causes de suspension, aussi que ces de cessation doivent être envoyés au REVISAL au plus tard un jour avant la date de suspension du contrat individuel du travail/la date de cessation de la suspension.

Dans le cas de l'absence injustifiée du travail d'employée, l'enregistrement en le programme informatique REVISAL doit être fait en 3 jours ouvrés à partir de la suspension.

BOGARU, BRAUN NOVIELLO & ASSOCIES



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2ème étage, 1^{er} Arrondissement,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

Toutes les modifications du salaire de base mensuel brut, des bonus ou d'autres indemnités complémentaires doivent être enregistrées en le REVISAL en 20 jours ouvrés à partir de la modification.

Toutes les modifications sur l'employeur ou les données d'identification de salarié doivent être enregistrés en le REVISAL en 3 jours ouvrés à partir du changement.

La Décision Gouvernementale établit un certain nombre de délits si les informations mentionné ci-dessus n'ont pas inscrites en manière appropriée en le REVISAL et des sanctionnes pécuniaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter:

Christian Bogaru, Managing Partner

Tel: +0213266053

Fax: +0213266060

Email: office@bbnalaw.com